

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(2\)](#)[Item Marie Moret à Offroy et Cie, 27 août 1886](#)

Marie Moret à Offroy et Cie, 27 août 1886

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (2)

Collation 3 p. (313r, 314r, 315r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 27 août 1886, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 41 (2)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44513>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [27 août 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Offroy et Cie](#)

Lieu de destination 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

Résumé Marie Moret envoie les 21 certificats de dépôt de ses valeurs à la Banque de France, pour que la Banque de France puisse examiner si ceux-ci doivent être modifiés suite à son mariage. Elle demande à faire porter à son compte les arrérages de ses obligations Suez 3% arrivant à échéance ; demande à ce qu'ils gardent les récépissés des valeurs dont les arrérages arrivent à échéance le 1er octobre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées [Banque de France](#)

Événements cités [Mariage de Jean-Baptiste André Godin et de Marie Moret \(14 juillet 1886, Guise\).](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 26/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

313

Guise Familistère 27 août 1886

Messieurs Offroy et C^{ie},
Banquiers à Paris

D'après ce que vous me disiez le 17 juillet dernier, la Banque de France devait, d'abord, examiner mon contrat de mariage et dire, ensuite, s'il y avait lieu ou non de modifier les récépissés de dépôt de mes valeurs personnelles.

Par votre lettre d'hier, au contraire, vous me dites que la Banque de France, ayant gardé mon contrat pour l'examiner, vous a demandé de revenir devant elle dans huit jours avec les dits récépissés.

J'ai donc l'honneur de vous les adresser, par ce courrier, sous pli chargé séparé. Ils sont au nombre de vingt et un certifiant le dépôt des valeurs dont la désignation suit :

Deux cent vingt cinq obligations
suez cinq pour cent ;

Trois cent quarante obligations suez

trois pour cent ;

Six cent six obligations Panama
quatre pour cent ;

Cent soixante dix actions Panama
actuellement libérées de 37^e francs

Neuf mille cent quatre vingt dix huit
francs de rente italienne trois pour cent.

— Les arrérages des obligations sues 3 %
échéant dans quelques jours, le 1 septembre
prochain, je vous prie de les encaisser et
de les porter à mon compte courant ; puis
vous me retournerez les six certificats les
concernant nos 167 416 - 168 000 - 168 363 -
169 286 - 170 329 - 170 055.

— Quant aux deux récépissés nos 211 848 -
211 849 concernant les actions de Panama,
gardez-les moi jusqu'à ce que vous ayez
opéré pour mon compte le dernier verse-
ment appelé le 10 septembre prochain
et à propos duquel je vous écrirai au
moment voulu.

— Quant aux treize autres récépissés
nos 168 908 - 168 909 - 167 097 - 167 098 -
167 417 - 167 418 - 169 287 (Suez 5%)

168 910 - 168 815 - 166 201 (Yakén 3%)

167 415 - 168 001 - 171 650 (Panama 4%)

les arrérages des valeurs qu'ils représentent
échéant le 1 octobre prochain, veuillez me
tenir ces récépissés en caisse jusqu'à
cette époque. Alors vous encaisserez les
arrérages et les porterez à mon compte
courant, puis me retournerez enfin tous
ces certificats de dépôt.

Veuillez m'accuser réception de la
présente et du pli chargé contenant
mes vingt et un récépissés.

Avec je vous prie, Messieurs,
l'assurance de ma parfaite consi-
dération

Marie Gadin